

# Être inspiré. Être prêt. Être meilleur.

*Résumé du plan d'action pour transformer  
l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*



**Être inspiré. Être prêt. Être meilleur.**

Résumé du plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

2008.06

Province du Nouveau-Brunswick

CP 6000

Fredericton NB E3B 5H1

CANADA

**[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)**

ISBN 978-1-55471-161-1

CNB 5453

# Introduction

Le Nouveau-Brunswick est en voie de traverser une période de croissance et de possibilités historiques. Toutefois, cette transformation n'est pas garantie. Elle requiert une planification stratégique et des changements de politiques audacieux, tous destinés à nous aider à atteindre notre objectif commun d'autosuffisance d'ici 2026.

De l'enfance à l'âge adulte, l'éducation est un élément clé pour atteindre cet avenir meilleur. Notre gouvernement propose un plan audacieux pour transformer l'éducation au Nouveau-Brunswick afin de s'assurer que nos étudiants réussissent et que notre société prospère. Pour opérer cette transformation, nous devons faire place au changement et à l'innovation.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris des recherches et des consultations intensives afin de déterminer les meilleurs moyens de créer un système d'éducation postsecondaire plus robuste dans la province. Ce plan d'action est une stratégie exhaustive et dynamique qui transformera notre système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick et qui fera en sorte qu'il soit davantage axé sur les étudiants et la collaboration, cohérent et réceptif.

Notre vision d'un système d'éducation postsecondaire est celle d'un système qui est axé sur les étudiants, intégré, accessible, abordable, pertinent, réceptif, efficace, de haute qualité et responsable. Un système d'éducation postsecondaire dynamisé, revitalisé et intégré alimentera notre parcours vers l'autosuffisance.

## **L'éducation postsecondaire : la clé pour atteindre l'autosuffisance**

Nous cherchons ni plus ni moins à mettre en place le meilleur système d'éducation postsecondaire au Canada, un système qui serait abordable, accessible et représentatif des besoins de notre économie tout en offrant aux habitants de notre province les connaissances, les compétences et la formation nécessaires pour réussir ici chez nous.

L'éducation est un élément clé de l'autosuffisance. Notre gouvernement propose un plan audacieux pour transformer l'éducation au Nouveau-Brunswick afin de s'assurer que nos étudiants réussissent et que notre société prospère. Nous devons faire place au changement et à l'innovation.

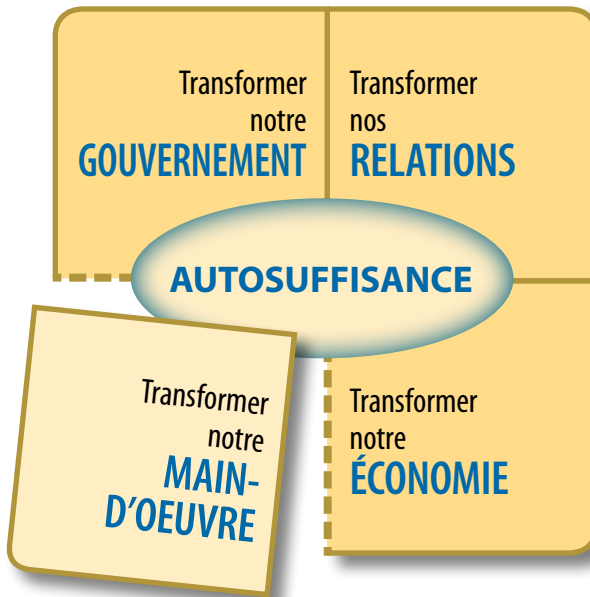
Pour atteindre l'autosuffisance, nous nous devons de transformer notre main-d'œuvre afin qu'elle soit mieux instruite, en meilleure santé et mieux placée pour réussir. Un système d'éducation postsecondaire dynamisé aidera à transformer notre main-d'œuvre et à alimenter notre parcours vers l'autosuffisance.

## L'autosuffisance pour le Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick est en voie de traverser une période de croissance et de possibilités historiques. Toutefois, cette transformation requiert une planification stratégique et des changements de politiques audacieux, tous destinés à nous aider à atteindre notre objectif partagé d'autosuffisance d'ici 2026.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses ressources et ses efforts pour atteindre son objectif d'autosuffisance par des initiatives stratégiques dans quatre domaines clés :

- **Transformer notre main-d'œuvre** afin qu'elle soit mieux instruite, en meilleure santé et mieux placée pour réussir;
- **Transformer notre économie** afin que la province soit plus concurrentielle et plus attrayante pour les entreprises, les investisseurs et les gens;
- **Transformer nos relations** afin que notre administration collabore avec les gouvernements locaux, les collectivités et les gens du Nouveau-Brunswick dans la construction d'une province autosuffisante;
- **Transformer le gouvernement** afin qu'il soit plus ouvert, plus responsable et plus réceptif.



Ces transformations nous permettront de maintenir et de renforcer nos valeurs de base, d'assurer notre croissance continue et de créer les possibilités nécessaires pour réaliser notre potentiel. En transformant notre économie, notre main-d'œuvre, nos relations et notre gouvernement, nous jetterons les bases d'un Nouveau-Brunswick meilleur : un endroit où il y a des possibilités et de l'espoir pour tous et toutes. Une Nouveau-Brunswick qui est vraiment un meilleur endroit où être.

# I. Le besoin urgent de changement

Le Nouveau-Brunswick fait partie d'une économie de plus en plus mondialisée et axée sur le savoir. L'éducation est la clé qui assurera la réussite et la prospérité de notre province et de notre population dans l'économie mondiale. Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un système d'éducation postsecondaire robuste pour réussir et pour devenir autosuffisant, mais notre système actuel se heurte à un certain nombre de défis, dont les suivants :

- le déclin du groupe des 18 à 24 ans par rapport à la population dans son ensemble;
- un faible taux de participation au niveau des collèges communautaires;
- des droits de scolarité plus élevés que la moyenne nationale, ce qui a conduit à un fort endettement des étudiants;
- des problèmes d'accessibilité qui nuisent à la participation des autochtones, des personnes à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés;
- de faibles taux d'éducation permanente et d'apprentissage continu;
- l'insuffisance de programmes de formation appliquée ou articulée pour répondre à la demande de travailleurs spécialisés;
- la mauvaise correspondance entre notre système d'éducation postsecondaire et les besoins changeants de notre marché du travail;
- la nécessité de renforcer les liens entre les collectivités locales et les établissements d'enseignement postsecondaire;
- la nécessité d'accroître les capacités de recherche et d'innovation du Nouveau-Brunswick.

Ce plan d'action viendra résoudre ces problèmes et transformer l'éducation postsecondaire dans la province au cours des cinq prochaines années. C'est un plan exhaustif et dynamique fondé sur les recherches et les consultations considérables menées ces deux dernières années.

## **La vision**

Notre vision d'un système d'éducation postsecondaire est celle d'un système qui est axé sur les étudiants, intégré, accessible, abordable, pertinent, réceptif, efficace, de haute qualité et responsable.

## **L'objectif**

Pour atteindre l'autosuffisance que nous recherchons en tant que province, le Nouveau-Brunswick produira la population la plus instruite et la plus alphabétisée au Canada.

## Les principes directeurs du changement

Notre système d'éducation postsecondaire fournira une éducation et une formation dans la langue officielle du choix de l'apprenant, respectant l'engagement de la province de préserver et de promouvoir la langue et la culture des deux communautés de langue officielle, et continuera d'appuyer les structures des établissements d'enseignement postsecondaire en vue de respecter les deux communautés de langue officielle du Nouveau Brunswick.

La transformation du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick sera guidé par les principes suivants :

- Un système axé sur les étudiants
- Respect de nos langues officielles
- Accessibilité et abordabilité
- Pertinence et réceptivité
- Intégralité
- Efficacité
- Qualité
- Responsabilisation
- Collaboration



## II. Le plan d'action pour le changement

### A. Un système axé sur les étudiants

#### **Aborder le financement des étudiants**

Aborder le financement des étudiants est l'un des enjeux les plus importants de l'éducation postsecondaire. Le gouvernement a mis en place les mesures suivantes pour aider les étudiants du Nouveau-Brunswick à financer leurs études postsecondaires pour 2008-2009 :

- le gel des droits de scolarité pour les universités et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick sera en place pour l'année scolaire 2008-2009;
- le rabais de 10 000 dollars sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick sera maintenu pour les diplômés postsecondaires vivant dans la province;
- la prestation de 2 000 dollars pour les étudiants inscrits pour la première fois à l'université sera maintenue en automne 2008;
- à partir d'août 2007, les étudiants n'auront plus à tenir compte du revenu de leurs parents ou de leur conjoint lorsqu'ils demandent un prêt étudiant du Nouveau-Brunswick.

Le programme de bourses d'études de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire se poursuivra en 2008-2009. Ce programme fédéral, utilisé par 2 600 étudiants nécessiteux du Nouveau-Brunswick, sera aboli en 2009-2010. L'abolition de ce programme se traduira pour ces étudiants par une perte de 7 millions de dollars.

La province entamera immédiatement des pourparlers avec le gouvernement fédéral afin de rétablir cette source de financement vitale pour les étudiants du Nouveau-Brunswick. Sous réserve de ces pourparlers, d'autres mesures pour améliorer le financement des étudiants, exposées dans le présent plan d'action, seront annoncées pour l'année d'études 2009-2010 et au-delà.

#### **Accroître la participation des Autochtones et des autres groupes sous-représentés**

Le programme « Un avenir à découvrir » sera appuyé. Ce programme offre des fonds du savoir à 1 000 étudiants par année pour leur permettre de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire après l'école secondaire. Ce programme offre un soutien de 2 500 dollars par année, jusqu'à concurrence de 10 000 dollars pendant quatre ans, aux étudiants appartenant à des groupes sous-représentés tels que les étudiants autochtones, les minorités et les enfants issus de familles qui, jusqu'ici, n'ont pas suivi d'études postsecondaires.

De nouveaux programmes seront établis afin d'améliorer l'accès et d'accroître la participation des étudiants autochtones, des personnes à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés.

***Augmenter le nombre d'endroits offrant des cours universitaires***

Des cours de première et deuxième années d'université menant à l'obtention d'un diplôme seront offerts à l'échelle de la province dans les collèges communautaires des collectivités où il n'y a pas de présence universitaire d'ici 2011. Le fait de pouvoir accéder à des cours universitaires près de chez soi encouragera la participation et aidera à réduire le coût des études postsecondaires pour les étudiants.

***Faciliter le transfert des crédits entre les établissements postsecondaires***

La mobilité et la transition des étudiants entre les systèmes d'éducation secondaire et postsecondaire et entre les établissements d'enseignement postsecondaire seront facilitées et plus efficaces grâce à une coopération dans l'ensemble du système et à des ententes de transfert qui assureront que les étudiants qui suivent des cours équivalents dans un établissement reçoivent des crédits dans un autre afin de poursuivre leurs études. Des places suffisantes dans un ensemble approprié de programmes seront disponibles dans le système d'éducation postsecondaire pour les étudiants admissibles. Des possibilités d'échelonnement existeront de sorte que les étudiants pourront obtenir un certificat, un diplôme ou un grade dans un établissement et continuer au prochain niveau dans un autre.

***Augmenter le nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycles d'ici trois ans***

Le nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycles au Nouveau-Brunswick augmentera de 885, passant de 2 145 à 3 000 d'ici trois ans, dont au moins 450 au doctorat.

***Créer un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et la recherche***

Un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et la recherche sera créé, lequel misera sur les ressources existantes pour développer les deuxième et troisième cycles aussi bien en quantité qu'en qualité dans la province. Ce conseil aura pour mission de favoriser la collaboration entre les universités en établissant des réseaux de recherche et des centres d'excellence dans toute la province, en facilitant les nominations du corps professoral entre les différents établissements et en fournissant un financement pour les initiatives de recherche axées sur la collaboration.





### ***Élaborer une stratégie d'éducation postsecondaire électronique***

Une stratégie d'éducation postsecondaire électronique sera élaborée afin de mieux relier les établissements postsecondaires aux étudiants, aux écoles secondaires et aux centres de recherche. La stratégie comprendra un portail d'information pour les étudiants, un volet d'apprentissage en ligne et d'éducation à distance, un code d'identification commun pour les étudiants, l'établissement d'une bibliothèque virtuelle et de meilleurs outils de collecte et d'analyse des données afin de mieux renseigner les étudiants, le public et les décideurs sur le rendement postsecondaire et d'assurer une plus grande responsabilisation.

## **B. Un système de collège communautaire moderne**

### ***Créer un système de collège communautaire moderne et autonome***

Un projet de transformation visant la restructuration et le renouvellement de l'image de marque des collèges communautaires sera lancé en 2008-2009. Le système de collège communautaire sera transformé de façon à ce qu'il soit indépendant du gouvernement et davantage axé sur les étudiants, mieux équipé, plus entrepreneurial et plus réceptif aux besoins des collectivités et du marché du travail. Il y aura un collège communautaire francophone et anglophone, chacun dirigé par un directeur et régi par un conseil d'administration.

### ***Établir un nouveau campus de collège communautaire à Fredericton et améliorer le Collège d'artisanat et de design***

Un nouveau campus de collège communautaire sera établi à Fredericton et le Collège d'artisanat et de design sera amélioré et transformé en centre d'excellence artistique et créatrice.

### ***Ajouter 12 000 places dans le système de collège communautaire***

La capacité du système de collège communautaire, une fois transformé, sera augmentée grâce à la création de 11 000 nouvelles places au cours des cinq prochaines années et l'ajout de 1 000 autres d'ici 2017-2018. Ces places seront créées dans les métiers, les services paramédicaux, les techniques du génie et d'autres domaines émergents en demande.

## **C. Une formation en apprentissage améliorée**

### ***Transformer le programme d'apprentissage***

Le programme de formation en apprentissage sera transformé et restructuré en 2008-2009 afin de raccourcir le temps qu'il faut pour le compléter, de simplifier les processus et d'assurer une meilleure intégration du programme au système d'éducation postsecondaire.

### ***Accroître la capacité du programme d'apprentissage***

Le programme d'apprentissage verra sa capacité augmenter de 2 570, soit de 3 630 à 6 200 apprentis d'ici 2012-2013, mettant ainsi plus de travailleurs qualifiés dans la population active du Nouveau-Brunswick.

## **D. Un système universitaire davantage axé sur la collaboration**

### ***Accroître la collaboration et la coopération entre les universités du Nouveau-Brunswick***

Le gouvernement travaillera avec les universités et d'autres intervenants afin de créer un système plus cohérent et plus coopératif qui profitera aux établissements eux-mêmes, à leurs étudiants et aux gens du Nouveau-Brunswick.

Cela comprendra un examen des programmes afin d'assurer un maximum de collaboration et un minimum de chevauchements; l'articulation des rôles, de la mission et des mandats dans la législation; le regroupement sous un même toit des installations des universités et des collèges communautaires, lorsque cela sera pratique et efficace; et le financement des universités et des collèges communautaires de façon à encourager l'innovation et le partenariat.

## **E. Des possibilités accrues en matière d'apprentissage appliqué**

### ***Établir des partenariats formels pour stimuler l'apprentissage appliqué***

Des partenariats formels seront établis entre les universités, les collèges communautaires et les collectivités afin d'élaborer de nouveaux programmes appliqués et articulés. Il y aura deux types de canaux de partenariat : l'Institut d'apprentissage appliqué et de formation (IAAF) et le Consortium d'apprentissage appliqué et de formation (CAAF). Ces mécanismes de collaboration constituent un moyen de répondre rapidement à l'évolution des besoins du marché de l'emploi et de mieux utiliser les ressources d'éducation et de formation existantes.



## **F. Une plus grande collaboration et efficacité**

### ***Établir une agence de l'éducation postsecondaire***

L'Agence de l'éducation postsecondaire assurera la coordination, la planification et la gouvernance en vue de la transformation du système d'éducation postsecondaire. Elle sera créée d'ici trois ans et veillera à ce que les établissements postsecondaires collaborent et forment les partenariats nécessaires pour réaliser les gains requis en matière d'expérience des étudiants, de qualité de l'enseignement, d'expansion de la recherche et de renforcement de l'efficacité et de la réceptivité à l'égard des besoins de la collectivité et du marché du travail.

### ***Trouver des gains d'efficacité grâce au partage des services***

Des possibilités seront recherchées afin de trouver des gains d'efficacité dans la prestation des services d'administration et de soutien, tels que l'approvisionnement, la technologie de l'information, un système centralisé de traitement des demandes et d'autres domaines administratifs pertinents. Ces services communs seront dispensés par la nouvelle Agence des services communs en santé.

### ***Augmenter le nombre d'étudiants internationaux au Nouveau-Brunswick***

Une stratégie sera élaborée en collaboration avec les universités et les collèges communautaires afin de promouvoir activement le Nouveau-Brunswick comme destination de choix auprès des étudiants internationaux.

### ***Établir un Conseil des recteurs d'universités et directeurs de collèges communautaires du Nouveau Brunswick***

Un forum réunissant les recteurs d'universités et les directeurs de collèges communautaires sera formé afin d'assurer la collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement et de surveiller les progrès réalisés dans les initiatives choisies du plan d'action.

## **G. Une plus grande responsabilisation**

### ***Moderniser et remplacer les formules de financement de l'éducation postsecondaire***

Les formules de financement des universités et des collèges communautaires seront modernisées et remplacées afin de refléter la complexité des rôles des établissements d'enseignement postsecondaire publics et d'assurer que ces derniers peuvent planifier et gérer efficacement leurs activités.

### ***Exiger que les établissements présentent des plans stratégiques quinquennaux***

À compter de 2010-2011, chaque établissement public présentera au gouvernement un plan stratégique quinquennal ainsi qu'un plan d'activités annuel. Ces plans seront étayés par des contrats axés sur le rendement et des indicateurs reflétant les priorités stratégiques du plan d'action du Nouveau-Brunswick en matière d'autosuffisance.

### ***Exiger que chaque établissement compare chaque année devant l'Assemblée législative***

Chaque université publique et collège communautaire comparera chaque année devant un comité approprié de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

### ***Établir un comité consultatif ministériel sur l'éducation postsecondaire***

Un comité consultatif ministériel sera établi pour conseiller le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en ce qui a trait à la planification et à la surveillance du système d'éducation postsecondaire.

## **H. Un système d'éducation postsecondaire de haute qualité**

### ***Étendre les examens de contrôle de la qualité à certains programmes des collèges***

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes élargira son mandat de façon à ce que ses examens de contrôle de la qualité soient étendus à certains programmes des collèges communautaires et des établissements privés régis par la législation provinciale.

## **I. Soutien à la transformation**

### ***Investir dans la transformation***

Des investissements financiers prévus d'au moins 90 millions de dollars sur cinq ans seront faits à partir de 2008-2009 afin de soutenir la transformation du système d'éducation postsecondaire.

Un plan exposant les dépenses en capital nécessaires sera élaboré par le Conseil des recteurs et directeurs en 2008-2009.

## **J. Mesure des progrès**

### ***Élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés***

Des indicateurs de rendement seront élaborés pour mesurer les progrès réalisés dans la transformation du système d'éducation postsecondaire et en faire état selon certains facteurs, dont les taux de participation, les inscriptions, les taux de diplômation ou d'achèvement d'études postsecondaires, les droits de scolarité, l'endettement des étudiants, le nombre d'étudiants de deuxième et de troisième cycles, la recherche et l'innovation, et province et le taux d'emploi des titulaires de diplômes d'éducation postsecondaires dans la province.